

Maréchal-ferrant (CTM)

RNCP40911 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	212t
Formacode(s)	21089
Code(s) ROME	A1502
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	25/06/2025
Date d'échéance	25/06/2027

Certificateur(s)

CMA FRANCE · SIRET : 18750004600011

Partenaires habilités

3 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation et 1 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION OCCITANIE	13002793100455	Former et organiser l'évaluation
CMAR NOUVELLE AQUITAINE	13002792300015	Former et organiser l'évaluation
LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE DE MIRANDE	19320557200012	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification vise le métier de maréchal-ferrant. À ce niveau de qualification, il s'agit d'un ouvrier, salarié d'une entreprise artisanale de maréchalerie. Le titulaire peut également opter pour se mettre à son compte en tant que chef d'entreprise. C'est le niveau de qualification minimum pour travailler en autonomie, à ce jour. Le maréchal-ferrant qualifié est un professionnel du cheval dans le domaine du pied. Il assure la préservation et l'entretien du fonctionnement physiologique du pied ferré ou non ferré des onguligrades. À ce titre, il participe au bon fonctionnement de l'appareil locomoteur et à la mise en valeur des performances des animaux. Il prépare et effectue les interventions courantes nécessaires à l'entretien des pieds adaptées à la race et à l'utilisation, sur des chevaux ne nécessitant pas de soins particuliers. Le maréchal-ferrant assure et effectue les soins de premières urgences, les opérations de toilettage dans le cadre fixé par la loi et peut intervenir pour maintenir les capacités masticatoires des équidés. Selon son autonomie dans l'entreprise, il participe à l'élaboration du planning de travail, de la tournée, il veille aux stocks et à la préparation du camion atelier, il facture ou rend compte pour facturation ultérieure des interventions réalisées.

ACTIVITÉS VISÉES

Aborde et manipule l'animal en assurant la sécurité de l'animal, du professionnel et de l'environnement du lieu de vie (écurie, autres chevaux, propriétaires, lads, palefreniers, etc),

Pare les pieds des onguligrades en préservant l'intégrité du pied et dans le respect de ses aplombs,

Forge des fers courants à partir d'un lopin de fer,
Modifie par la chauffe des fers mécaniques pour les mettre à la bonne dimension,
Ferre à l'anglaise, à la française et au travail, à chaud et à froid,
Pose des éléments complémentaires sur des fers courants (plaques, crampons, etc.),
Réalise des opérations annexes : tondre, pointer, natter, écorner les bovins/caprins et ovins
Participe à l'organisation de la tournée,
Veille à l'entretien de l'aire de ferrage et du camion atelier,
Établit une relation commerciale et technique de qualité avec le propriétaire du cheval et le responsable de l'écurie, y compris en anglais,
Facture ou pré-facture les prestations réalisées
Veille au respect de la gestion des déchets et au recyclage liée à l'activité de la Maréchalerie

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Éliminer la corne excessive des pieds nécessaire avant la pose d'une nouvelle ferrure et/ou pour conserver une locomotion de qualité à l'animal non ferré (pieds nus, cheval au pré, vaches ...).

Rétablir, entretenir les aplombs par le parage (couper la corne excédentaire) en adoptant les mesures de contention adaptées à la sécurité de l'animal, du maréchal et de l'ensemble de l'environnement afin de préserver la physiologie du pied, le rôle biomécanique de chaque structure du pied (fourchette, sole, barres, paroi).

Assurer la finalisation du parage de l'animal en le remettant dans ses aplombs pour une meilleure locomotion en contrôlant la régularité des allures en le faisant marcher ou trotter afin de veiller à préserver les articulations de ses membres et de son dos.

Déferer un animal en ôtant les fers, en examinant l'usure, en sélectionnant les fers (fers mécaniques ou forgés courants) correspondants à l'animal, ses aplombs, sa discipline, puis en parant les pieds afin de reposer les fers afin de renouveler la ferrure de l'animal.

Forger et ajuster des fers mécaniques ou forgés en les chauffant, en les martelant, chanfreinant, biseautant dans le respect des règles de sécurité afin de les mettre à la forme des pieds du cheval.

Assister le chef d'entreprise/d'équipe dans le brochage en fixant les fers sur la boîte cornée au moyen de clous (rivets) et dans le rivage en coupant les pointes ressortantes afin que l'animal ne se blesse pas.

Modifier les fers courants en employant des techniques visant à concourir au confort de l'animal lors de sa locomotion lui permettant l'amortissement de la foulée ou l'adaptation à un terrain contraignant.

Analyser l'état général de l'animal via une anamnèse, en identifiant les capacités masticatoires et le confort buccal afin d'en référer à son chef d'équipe ou au propriétaire afin de l'orienter vers le spécialiste adéquat.

Toiletter l'animal en fonction de son utilisation en utilisant les outils adaptés afin d'éliminer la poussière, les poils morts et de nettoyer les sabots ...

Ecorner les bovins, caprins et ovins en utilisant le matériel adapté dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de la législation.

Entretenir lors de ses intervention une relation commerciale avec le propriétaire, le responsable de l'écurie, le palefrenier ou le lad en signalant son passage, en rendant compte du travail réalisé sur l'animal (date de renouvellement de la ferrure, état du pied, de la locomotion, nervosité du cheval) en français ou en anglais afin de pérenniser la clientèle de l'entreprise de Maréchalerie.

Facturer et encaisser les prestations ou établir la préfacturation en rend compte auprès du dirigeant de la Maréchalerie de ses interventions et d'éventuelles difficultés rencontrées lors des tournées.

Veiller au respect des plannings et aux stocks (fers, clous, charbon, gaz) du camion atelier afin de respecter la tournée assignée et intercaler les urgences.

Participer au respect de la réglementation et à la gestion des déchets et du recyclage liés à l'activité de l'entreprise, en récupérant de vieux fers, en collectant et triant les déchets en prenant soin de distinguer les produits dangereux afin de participer à la préservation de l'environnement et au respect des consignes données par son chef d'entreprise.

Blocs de compétences

RNCP40911BC01 — Parer les pieds des onguligrades ferrés ou non en préservant l'intégrité du pied et dans le respect des aplombs.

LISTE DE COMPÉTENCES

Éliminer la corne excessive des pieds nécessaire avant la pose d'une nouvelle ferrure et/ou pour conserver une

locomotion de qualité à l'animal non ferré (pieds nus, cheval au pré, vaches ...).

Rétablir, entretenir les aplombs par le parage (couper la corne excédentaire) en adoptant les mesures de contention adaptées à la sécurité de l'animal, du maréchal et de l'ensemble de l'environnement afin de préserver la physiologie du pied, le rôle biomécanique de chaque structure du pied (fourchette, sole, barres, paroi).

Assurer la finalisation du parage de l'animal en le remettant dans ses aplombs pour une meilleure locomotion en contrôlant la régularité des allures en le faisant marcher ou trotter afin de veiller à préserver les articulations de ses membres et de son dos.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuve de parage

RNCP40911BC02 — Déferrer, parer, forger et ferrer (à l'anglaise, à la française) en travaillant à chaud et à froid – et modifier les fers courants

LISTE DE COMPÉTENCES

Déferrer un animal en ôtant les fers, en examinant l'usure, en sélectionnant les fers (fers mécaniques ou forgés courants) correspondants à l'animal, ses aplombs, sa discipline, puis en parant les pieds afin de reposer les fers afin de renouveler la ferrure de l'animal.

Forger et ajuster des fers mécaniques ou forgés en les chauffant, en les martelant, chanfreinant, biseautant dans le respect des règles de sécurité afin de les mettre à la forme des pieds du cheval.

Assister le chef d'entreprise/d'équipe dans le brochage en fixant les fers sur la boîte cornée au moyen de clous (rivets) et dans le rivage en coupant les pointes ressortantes afin que l'animal ne se blesse pas.

Modifier les fers courants en employant des techniques visant à concourir au confort de l'animal lors de sa locomotion lui permettant l'amortissement de la foulée ou l'adaptation à un terrain contraignant.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuve de forge - ferrage

Modification de fers courants

RNCP40911BC03 — Participer à l'analyse de l'état général d'un onguligrade et assurer son bien-être par le toilettage et l'écornage

LISTE DE COMPÉTENCES

Analyser l'état général de l'animal via une anamnèse, en identifiant les capacités masticatoires et le confort buccal afin d'en référer à son chef d'équipe ou au propriétaire afin de l'orienter vers le spécialiste adéquat.

Toiletter l'animal en fonction de son utilisation en utilisant les outils adaptés afin d'éliminer la poussière, les poils morts et de nettoyer les sabots ...

Ecorner les bovins, caprins et ovins en utilisant le matériel adapté dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de la législation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuve d'hippologie, de biomécanique du membre distal et de technologie

RNCP40911BC04 — Participer en appui du chef d'entreprise à l'organisation et à la notoriété de la maréchalerie (hors production)

LISTE DE COMPÉTENCES

Entretenir lors de ses intervention une relation commerciale avec le propriétaire, le responsable de l'écurie, le palefrenier ou le lad en signalant son passage, en rendant compte du travail réalisé sur l'animal (date de renouvellement de la ferrure, état du pied, de la locomotion, nervosité du cheval) en français ou en anglais afin de pérenniser la clientèle de l'entreprise de Maréchalerie.

Facturer et encaisser les prestations ou établir la préfacturation en rend compte auprès du dirigeant de la Maréchalerie de ses interventions et d'éventuelles difficultés rencontrées lors des tournées.

Veiller au respect des plannings et aux stocks (fers, clous, charbon, gaz) du camion atelier afin de respecter la tournée assignée et intercaler les urgences.

Participer au respect de la réglementation et à la gestion des déchets et du recyclage liés à l'activité de l'entreprise, en récupérant de vieux fers, en collectant et triant les déchets en prenant soin de distinguer les produits dangereux afin de participer à la préservation de l'environnement et au respect des consignes données par son chef d'entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Etude de cas

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le maréchal-ferrant exerce principalement en entreprise artisanale (entreprise possédant un code NAFA) qui revêt différentes formes : entreprise de maréchalerie pure, grande structure équestre, haras nationaux ou encore écuries prestigieuses et armée. La filière cheval est la seule à fournir du travail au maréchal-ferrant. Elle compte aujourd'hui 1 000 000 d'équidés (Chiffres 2017) répartis dans les courses, les sports et les loisirs, le travail (police montée, débardage, agriculture biologique, etc) et la production de viande (en déclin). On estime à quelques 1 700 le nombre de maréchaux-ferrants actifs, dont 1 500 chefs d'entreprise et 200 salariés (fonctionnaires compris). Les entreprises de maréchalerie sont des TPE, souvent sans salariés même si on observe depuis peu un léger frémissement dans les besoins en recrutement.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Maréchal-ferrant
Ouvrier Maréchal-ferrant
Pareur d'onglon

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

En vertu de l'Article L121-1 du Code de l'Artisanat : l'activité de Maréchal-Ferrant ne peut être exercée que par une personne qualifiée professionnellement ou sous le contrôle effectif et permanent de celle-ci. L'exercice de la maréchalerie, en tant que professionnel indépendant/à son compte, nécessite légalement la possession à minima d'un CTM Maréchal-Ferrant/d'un CAPA, le certificat d'aptitude professionnelle agricole, spécialisation maréchalerie et l'enregistrement de l'entreprise sur Registre national des entreprises (RNE). Le Maréchal-ferrant est également tenu de contracter une assurance de responsabilité civile professionnelle car il est responsable des préjudices que l'animal pourrait causer à des tiers lors de l'absence du propriétaire et pendant exercice.

Autres références juridiques des réglementations d'activité :

- Obligation d'information auprès du client (Article L 11-1 et suivant du code de la consommation)
- Respect des limites fixées par le code rural (l'art L 243-3 du C. Rural et l'arrêté du 12/07/2017 modifiant l'arrêté du 12 octobre 2016)
- Respect des limites d'intervention du maréchal ferrant (l'article L 243-3 du C. Rural et de la pêche maritime)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 650 €
Familles professionnelles (FAP)	T6X61 — Employés des services divers · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	10 611
Jugés difficiles à recruter	31 %
Emplois saisonniers	60 %
Familles professionnelles (FAP)	T6X61 — Employés des services divers

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury général est présidé par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou son représentant délivrant la certification.

Le jury général est présidé par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou son représentant. Il comprend :

- un membre désigné par l'organisation professionnelle représentative du secteur des métiers ;
- un ou plusieurs formateurs de chambres de métiers et de l'artisanat ou d'école de formation professionnelle chargés de la préparation au Brevet technique des métiers désigné par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou par l'organisation professionnelle elle organise seule la formation ;
- les présidents des jurys particuliers ;
- le directeur départemental du travail ou son représentant, si possible ;
- l'Inspecteur d'Académie ou un professeur de l'enseignement technologique, si possible ;

Le jury comprend au moins 60% de professionnels du métier, extérieurs à l'organisme certificateur.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 305 €
Selon la branche	5 506 € – 7 212 €
Prise en charge	Branches concernées
6 305 €	Valeur par défaut · 209 branches
7 212 €	CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC)
6 500 €	CPNE de la branche SDLM
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie
5 506 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date de décision	25/06/2025
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	25/06/2027
Date de dernière délivrance possible	25/06/2031

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2024	8	0	100 %	—
2023	8	0	67 %	67 %
2022	5	0	75 %	100 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP34313

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40911/>

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	1
Organismes gestionnaires (CFA)	1
Organismes formateurs	1
Régions couvertes	1
Départements couverts	1
Organismes certifiés Qualiopi	1
Sessions	de 09/2026 à 08/2028

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).